

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Novembre 2022

Référence
2022_48

Objet de la délibération
CDC Berry Loire Vauvise : approbation de la modification des statuts

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	11

Date de la convocation
31/10/2022

Date d'affichage
31/10/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2022 et le 10 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROC Caroline, M. CHAMPROUX Martial, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. COGNOT Gérard donne procuration à Mme Francine MENARD
M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas donne procuration à M. Jean-luc BREDART

A été nommé(e) secrétaire : Mme Julie VANDENBUSSCHE

Objet de la délibération : CDC Berry Loire Vauvise : approbation de la modification des statuts

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-5-1, L5211- 17 et L5211-20, ainsi que L5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-1-720 du 28 juin 2012 modifié, portant création de la Communauté de communes Berry Loire Vauvise dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de coopération intercommunal du Cher,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CDC2021061 autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CDC2022054 - Prise de compétence : Petite enfance, enfance et jeunesse,

Considérant qu'il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise de délibérer sur la modification des statuts induits par cette prise de compétence,

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le

ID : 018-211800123-20221110-2022_48-DE



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes Berry Loire Vauvise tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 15 Novembre 2022

La Maire

Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance

Mme Julie VANDENBUSSCHE



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 16/11/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 16/11/2022